

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2017**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 22
- de votants 26

L'an deux mil dix sept

Le quatorze décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

**OBJET
NDEMNITE DE CONSEIL
ALLOUEE AUX COMPTABLES
DU TRESOR CHARGES DES
FONCTIONS DE RECEVEURS
DES COMMUNES**

Etaient présents : BAUDRIN P. SALADIN B. THUILLET MP.

MONTAY G. SPOTO S. DUMOULIN H. BAILLEUX A. DE

MULDER A. PREUVOT R. MULON M. DELANNOY JM.

FAILLON J. DESROUSSEAU C. RAMEZ D. PREVOST V.

DOLEZ C. RIFF C. GOBERT J. NATHIEZ V. COLLET Ch. MUSY

F. COLLET C.

Etaient excusés : COLOMBEL L. GARNERONE L. MOREAU G.

HAMADI A.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/12/2017

Procurations respectives à : COLLET C. DUMOULIN H.

PREUVOT R. DOLEZ C.

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 08/12/2017

Etaient absents non excusés : DEBIONNE M.

Un scrutin a eu lieu, M. RAMEZ Damien a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

En raison de la nomination de Monsieur BERNARD en qualité de percepteur à la trésorerie de Marly les Valenciennes à compter du 1^{er} juillet 2017, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le taux de l'indemnité de Conseil allouée au percepteur.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer comme précédemment 100% de l'indemnité au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la commune.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 20 décembre 2017
La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

